

o.715.1 - GU/ha

Berne, le 13 février 1976

NOTE A MONSIEUR FRANZ MUHEIMGenève - Vienne :
état de la situation*CG
ha
du*

Par note de dossier du 31 décembre 1975, nous avons dressé un inventaire d'actions à entreprendre dans le cadre du dossier cité en marge. Nous avons, depuis lors, été conduits à élargir encore le champ de nos investigations. Il est temps, pensons-nous, de faire l'état de la situation, de retracer le chemin parcouru jusqu'à ce jour et de prévoir la suite à donner à nos travaux.

I. LOCAUX A USAGE DE BUREAUX A GENEVE

Le rapport du Corps commun d'inspection à ce sujet (A/10280, du 7 octobre 1975) cherche à mettre en évidence une éventuelle pénurie de locaux à Genève dès 1981. Il n'a pas été débattu lors de la dernière Assemblée générale : son examen aura lieu, en principe, lors de la prochaine Assemblée. L'intérêt que nous portons à ce document est double : d'une part, nous nous devons d'atténuer l'impression qu'il laisse à ses lecteurs d'une situation critique à Genève en matière de locaux; d'autre part, le fait que son examen interviendra en un point de l'ordre du jour précédant celui de l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences ne laissera pas d'influencer les délégations à New York dans leur décision concernant l'éventuel transfert d'organes et de services de l'ONU de Genève à Vienne.

Nous avons, face à ce document, développé la thèse de l'existence, à Genève, d'une "marge de sécurité" tant en ce qui concerne les locaux disponibles que les terrains à bâtir dans la zone internationale. Mention de ce point de vue a été brièvement faite dans la déclaration de notre Observateur relative à l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences.

- 2 -

L'évolution de certains facteurs variables, tels que le problème du logement ou le taux d'inflation, le développement de la politique genevoise sur certains points comme, par exemple, les assurances données à l'ONU concernant le terrain du Petit-Saconnex, les inexactitudes, voire les erreurs, que contient le rapport du CCI, nous ont poussés à nous demander si une demande en révision ne serait pas appropriée : conseil a été demandé sur ce point à notre Observateur à New York. En outre, dans le cadre des études techniques qu'entreprendra la FIPOI, et auxquelles le Président du Conseil d'Etat genevois a d'ores et déjà donné son accord verbal, il est prévu d'entreprendre les analyses suivantes : relevé des locaux disponibles à Genève (bureaux et salles de conférences), révision éventuelle de la politique de location du CICG, réexamen de certaines dispositions financières concernant la location de l'ancien BIT rénové, et interprétation du paragraphe 3 de la résolution 3529 (XXX). Ces études devraient être engagées immédiatement, de sorte que le Conseil de la FIPOI puisse, à sa prochaine séance fixée au 4 mars, prendre acte d'un rapport provisoire. Enfin, pour donner suite à l'invitation des inspecteurs d'une collaboration accrue entre responsables des organisations internationales à Genève et autorités fédérales et cantonales, la création d'un Comité de liaison permanent est envisagée : dès le retour de M. Winspeare-Guicciardi, actuellement en mission à Timor-est, le Conseil d'Etat genevois lui exposera ses projets.

II. INCLUSION DE VIENNE DANS LE PLAN DES CONFERENCES (RAPPORT WALDHEIM)

Le rapport circonstancié que le Secrétaire général soumettra à la prochaine Assemblée générale sur ce sujet sera rédigé après consultation des Etats concernés, notamment la Suisse. Nous ne disposons d'aucun renseignement précis sur la procédure qu'entend suivre le Secrétariat général. Nous savons, de source confidentielle, que M. Davidson, auteur du rapport, prévoit de se rendre à Genève, Berne et Vienne, dans le courant du mois d'avril. Aussi nous efforçons-nous de mener à terme, d'ici fin mars, les travaux que nous avons entrepris.

1. Efforts d'information

Par note en voie de rédaction, le Conseil fédéral sera prochainement mis au courant des derniers développements du dossier Genève-Vienne. La Commission des affaires étrangères du Conseil national traitera de ce problème lors de sa prochaine séance, le 24 février : un exposé sera préparé à son intention. Le dialogue avec le Conseil d'Etat genevois et la FIPOI est maintenant bien établi : l'échange d'informations se fait normalement (nous avons fourni quelques éléments de base pour la réponse du Conseil d'Etat au député Renaud, et nous avons été tenus au courant de la visite de Mme Girardin, maire de Genève, à Vienne). Des études entreprises en commun, exposées ci-après, contribueront à renforcer ces liens. Par lettres circulaires, nos représentations à l'étranger ont été informées du développement de la question Genève-Vienne, et des débats qui ont eu lieu en 5ème Commission. Certaines d'entre elles recevront, en outre, des renseignements plus détaillés sur l'attitude de leur pays de résidence : des précisions ont été demandées à cette fin à notre Observateur à New York. En outre, la question est à l'étude de consacrer une demi-journée de la Conférence des ambassadeurs au problème Genève-Vienne. Par contre, des entretiens qui ont eu lieu avec le Service de presse et d'information, il ne semble pas opportun d'informer davantage, pour le moment, les représentants des mass media.

2. Etudes spécifiques

Outre les études techniques relatives au point 1 ci-dessus (FIPOI), diverses recherches ont été entreprises et certaines idées sont en voie de prendre corps.

Notre Observateur à New York a été chargé de suivre la question, par contacts officieux avec le Secrétariat général de l'ONU, des méthodes de calcul pour la détermination du prix du m² net des locaux utilisés par l'ONU à New York, Genève et Vienne. Notre Mission à Genève suivra de près l'application de cette méthode pour le cas spécifique genevois.

- 4 -

L'Ambassade à Vienne a entrepris des recherches sur la responsabilité réelle de l'ONU à l'égard de l'Autriche quant à l'utilisation pratique des bureaux qui resteront vacants au Donaupark; elle s'efforcera également d'élucider les contradictions qui ont été relevées dans le rapport Waldheim.

La Section des Nations Unies à Berne est en train de rédiger une note sur la notion du "groupement fonctionnel" et le choix vraisemblable d'un groupement spécifique pour Vienne; en outre, dans le courant du mois de mars, elle aura terminé l'analyse sur l'importance relative des divers organes mentionnés dans le rapport Waldheim comme transférables à Vienne.

Des efforts sont enfin tentés pour renforcer la Section des Nations Unies, du moins pendant une période de 12 mois environ (ce problème est en bonne voie de solution), et la Direction envisage de réexaminer le rôle de notre Mission à Genève.

Suite au non-renouvellement du crédit de 30 millions au Canton de Genève, une coopération institutionnelle est en voie d'être instituée entre la Confédération et le Canton : la Commission paritaire, dont la création a été décidée d'un commun accord, sera prochainement mise sur pied. Le Canton a d'ores et déjà désigné ses représentants; la Confédération le fera incessamment. De même, un Comité de liaison sera mis sur pied entre le Canton et les organisations internationales, dans lequel la Confédération sera représentée par notre Mission à Genève. En outre, dans le cadre de l'"accueil à Genève", une manifestation commune Confédération-Canton pourrait être organisée à l'occasion du 30ème anniversaire de l'accord de siège avec l'ONU : des projets sont à l'étude.

En effet, des efforts sont entrepris afin d'améliorer si possible l'accueil à Genève des fonctionnaires internationaux. Renseignements nous ont été donnés sur la situation actuelle à Genève, ainsi que sur ce qui est fait à ce titre à Vienne et à New York. On ne saurait pourtant prévoir que des décisions précises soient arrêtées rapidement à ce sujet, moins encore qu'elles soient appliquées dans un proche avenir. Il s'agit là d'un problème à résoudre à plus long terme.

Enfin, suite à la prise d'otages à Vienne, notre Mission à Genève a effectué de longues recherches sur les mesures de sécurité en vigueur dans les organisations internationales à Genève. Ses derniers rapports nous parviendront incessamment :

- 5 -

leur examen synthétique pourrait être fait en collaboration avec la police fédérale, et les conclusions que l'on en tirera pourraient conduire à certaines recommandations. Diverses mesures simples ont déjà été prises pour assurer la liaison entre services concernés. L'enquête faite par notre Mission a, en outre, encouragé les responsables de la sécurité dans les organisations internationales à se pencher sur cette question avec plus d'attention.



F. Gruber

Copie à :

- Monsieur l'Ambassadeur F. de Ziegler
- Madame le Ministre F. Pometta
- Monsieur A. Kamer
- Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
- Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- Ambassade de Suisse, Ottawa